



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 04/06/19

Reçu en Préfecture le : 06/06/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 3 juin 2019
D-2019/213

Aujourd'hui 3 juin 2019, à 15h14,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Présidence de M. Fabien ROBERT de 15H42 à 16H53

M. le Maire quitte la séance de 16H52 à 16H53

Suspension de séance de 19H17 à 19H26

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Delphine JAMET, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 18H00, Madame Cécile MIGLIORE présente jusqu'à 18H15

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Sandrine RENOU, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Alexandra SIARRI

**Musée des Arts décoratifs et du Design.
Exposition Memphis. Coédition et achat du
catalogue de l'exposition. Fixation du prix de
vente. Gratuité de l'exposition. Autorisation**

Monsieur Fabien ROBERT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la saison culturelle *Liberté !* proposée par la Ville de Bordeaux, le Musée des Arts décoratifs et du design, madd-bordeaux, accueille, du 21 juin 2019 au 5 janvier 2020, l'exposition *Memphis - Plastic Field*.

Cette exposition réunit plus de 160 œuvres iconiques conçues entre 1981 à 1988 : Ettore Sottsass fonde *la Memphis* en 1981, fédérant autour de sa forte personnalité de jeunes architectes. Leur première collection est exposée à Milan. L'exposition, qui ouvre le 18 septembre 1981, renouvelle alors radicalement le langage des formes et des couleurs, fondé dès lors sur le sens et la présence de l'objet, plutôt que sur sa fonction.

A l'occasion de l'exposition, un livre est coédité avec les Editions Norma et un contrat de coédition a été rédigé, entre la Ville de Bordeaux et les Editions Norma mentionnant les obligations des deux parties.

Le madd-bordeaux proposera à la vente 500 exemplaires et 550 livres seront réservés aux dons et aux échanges. Une souscription sera lancée à partir du 4 juin, et sera proposée notamment aux Amis du musée des Arts décoratifs et du Design jusqu'à la sortie du livre en librairie, le prix de cet ouvrage est fixé pour cette souscription à 27,30 euros TTC.

Dès sa sortie en librairie, le prix public du livre est fixé à 39 euros TTC.

Par ailleurs, le madd-bordeaux va organiser 6 soirées (les 27 juin, 4, 11, 18, 25 juillet et le 1^{er} août 2019) dédiées à un public jeune. L'entrée de l'exposition *Memphis* sera libre de 18 h à 22 h.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer le contrat avec les éditions Norma ;
- Faire appliquer les tarifs prévus ci-dessus ;
- Autoriser la gratuité de l'exposition *Memphis* de 18 h à 22 h lors des 6 soirées évoquées plus haut.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 juin 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

Contrat de coédition

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux-musée des Arts décoratifs et du Design, représentée par son Maire, Nicolas Florian, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____, reçue en Préfecture de la Gironde le _____, ci-après dénommée le musée des Arts décoratifs et du Design

et

Les Editions Norma, représentées leur gérante, Madame Maïte Hudry, ci-après dénommées les Editions Norma,

il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : REALISATION D'UN OUVRAGE

Le musée des Arts décoratifs et du Design coédite avec les Editions Norma le livre de l'exposition *Memphis - Plastic Field*, présentée au musée dans l'ancienne prison du 21 juin 2019 au 5 janvier 2020.

ARTICLE 2 : REPARTITION DES ROLES

2-1 Le musée des Arts décoratifs et du Design s'engage à assurer la prise en charge et le suivi :

- De la maquette, en une ou plusieurs langues ;
- De l'édition des textes et droits d'auteurs afférents ;
- Des traductions et de leurs corrections ;
- Des relectures et de la révision des textes en une ou plusieurs langues ;
- De la photogravure ;
- Des droits de reproduction ;
- Des frais du photographe.

2-2 Les Editions Norma s'engagent à :

- Assurer la prise en charge et le suivi de la fabrication (impression, ISBN et reliure) ;
- Assurer le suivi du transport de l'ouvrage dans les meilleures conditions ;
- Participer aux différentes étapes de la mise en page et à prendre connaissance de la maquette complète de l'ouvrage et à adresser au musée ses observations ;
- Assurer la promotion et la vente de l'ouvrage.

Le musée des Arts décoratifs et du Design versera une somme forfaitaire de 6 000 euros aux Editions Norma pour la réalisation de ces prestations.

ARTICLE 3 : PRESENTATION DE L'EDITION

Les deux parties se sont mises d'accord pour qu'apparaissent :

- Les mentions des Editions Norma et du Musée des Arts décoratifs et du Design et leurs logos.
- Le prix et l'ISBN

Les Editions Norma assureront le dépôt légal de l'édition.

ARTICLE 4 : DIFFUSION DE L'EDITION

Dès sa parution, les Editions Norma livreront au musée des Arts décoratifs et du Design 1 050 exemplaires de l'ouvrage.

Dans le cas où le musée des Arts décoratifs et du Design souhaiterait acquérir d'autres exemplaires les Editions Norma lui consentiront une remise de 40% sur le prix unitaire de vente public HT.

Les Editions Norma autorisent le musée des Arts décoratifs et du Design à organiser une souscription qui sera notamment proposée aux Amis du musée des Arts décoratifs et du Design à partir du 4 juin et jusqu'à la sortie du livre en librairie.

Le prix de cet ouvrage est fixé pour cette souscription à 27,30 euros TTC.

A l'issue de la souscription, le livre sera vendu au prix de 39 euros TTC.

Les Editions Norma assureront la diffusion du livre, en France et à l'étranger, en librairie et s'emploieront à lui procurer auprès du public et des tiers susceptibles d'être intéressés, les conditions favorables à son exploitation.

Il est entendu que les Editions Norma réservent au musée des Arts décoratifs et du Design la diffusion auprès de la boutique de l'association des Amis du madd-bordeaux sise en ses murs en accordant à cette dernière une remise de 30% sur le prix de vente public HT. Le musée pourra utiliser, pour ce faire, tout ou partie des 1 050 exemplaires qui lui reviennent dès la parution de l'ouvrage.

ARTICLE 5 : REEDITION

Pour toute réédition, les Editions Norma s'assureront de l'accord écrit de la direction du musée des Arts décoratifs et du Design de Bordeaux.

ARTICLE 6 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Pour toute contestation entre les parties sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, et à défaut de solution amiable, il est fait application de compétences auprès des tribunaux siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 7 : ELECTION DE DOMICILE

Les parties conviennent pour l'exécution des présentes de faire élection de domicile :

soit pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
Place Pey Berland,
F-33077 Bordeaux Cedex

soit pour les Editions Norma, 149 rue de Rennes
F-75006 Paris

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires,
Le

Po/ Les Editions NORMA

Po/ la Ville de Bordeaux
Le Maire,

Maité Hudry

Nicolas Florian